



UNION EUROPÉENNE



La lettre d'information
mai - juin 2022
Bureau de Bruxelles

Mistral Europe

Les actualités bruxelloises

Plus d'informations sur
[L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mai s'achève, et avec lui, le Joli Mois de l'Europe dignement célébré en Région Sud. Culture, environnement, économie, sciences, enseignement, les thématiques abordées pendant tout le mois ont fait écho au rôle de l'Europe en Région Sud.

Alors que Marseille accueillera les 13 et 14 juin la Conférence sur la Mission « Océans », co-organisée par la Commission européenne, la Région Sud, Aix-Marseille Université et le Pôle Mer Méditerranée, la passerelle avec ce Joli Mois de l'Europe se fera tout naturellement, toujours avec un objectif en tête : faire avancer la Région Sud !

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

LE SOMMAIRE

LE MOT DE BRUXELLES !

ZOOM DU MOIS – La Mission « Océans »

TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

REPowerEU : le plan d'action pour l'indépendance énergétique de l'Union européenne

Lancement d'un appel pour des projets dédiés aux énergies renouvelables entre l'Europe et l'Afrique

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

L'UE et 51 puissances agricoles de l'OMC s'unissent pour garantir la sécurité alimentaire dans le monde, dans la continuité du programme FARM porté par la France

Le Parlement européen vote un rapport qui interdit les « techniques de pêche néfastes » dans les zones marines strictement protégées

Lancement du programme européen de recherche et innovation « PARC » pour mieux évaluer les risques des substances chimiques

JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

SANTE

Mission cancer – programme Horizon Europe

CULTURE

L'aide de l'UE aux acteurs et au patrimoine culturels ukrainiens

Nouveau Bauhaus européen : cinq projets phares

DEVELOPPEMENT, COOPERATION

Aide à l'intégration des personnes issues de l'immigration : la boîte à outils de l'UE

UpM : de nouveaux outils pour dynamiser l'emploi

Partenariat avec les pays les moins avancés : accélérer l'Agenda 2030 de l'ONU et ses ODD

LES BRÈVES

La France confirme son intention de programmer ALMA dans le FSE+

La Commission européenne lance l'Espace européen des données de santé

L'AGENDA

L'ÉQUIPE

LES ACTEURS HEBERGES

LE MOT DE BRUXELLES !



Chers lecteurs,

En ce mois de mai, le Joli Mois de l'Europe, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi son action pour la mobilisation des fonds européens en faveur de son territoire. Ainsi, deux bonnes nouvelles sont venues rythmer ces dernières semaines : la sélection du projet Erasmus + pour les établissements de formation sanitaire et sociale et la validation par la Commission européenne de l'Accord de partenariat français. Sur le premier point, le projet Erasmus +, piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et regroupant 8 établissements régionaux de formation sanitaire et sociale, permettra de développer jusqu'en 2027 les mobilités d'études et de stages des étudiants ainsi que des mobilités de formation et d'enseignement des personnels de ces établissements, tant en Europe qu'à l'international. Sur le second point, la validation de l'Accord de partenariat français par la Commission européenne constitue une étape essentielle pour la mise en œuvre des fonds structurels par les régions françaises sur la période 2021-2027. L'Accord de partenariat fixe en effet les grandes lignes pour l'utilisation en France du FEDER, du FSE+, du FTJ, du FEAMPA et des programmes de coopération territoriale, fonds à l'origine d'une enveloppe d'environ 1,1 milliard d'euros qui sera gérée directement par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Toujours en mai, à l'occasion de sa venue pour assister à la réunion des Directeurs Généraux de la protection civile des 27 Etats Membres de l'Union européenne et à l'exercice européen de sécurité civile « Domino », le Commissaire européen Janez Lenarčič s'est entretenu avec le Président Renaud Muselier. La Commissaire Janez Lenarčič a notamment annoncé à l'occasion de cet entretien la réouverture de la chaîne de production des Canadair à partir de 2025, qui permettra l'achat et le stationnement dans le Sud de nouveaux Canadair mobilisables pour la lutte contre les feux de forêts dans notre Région.

Cette mobilisation se poursuivra sur le mois de juin avec, notamment, une actualité importante sur les Missions du programme Horizon Europe. Ainsi, en juin, la Région travaillera avec les acteurs de son territoire autour des appels relatifs à la Mission Cancer, accueillera une conférence de la Mission Océans et s'engagera comme l'une des premières régions européennes signataire de la Charte de la Mission Adaptation au Changement Climatique. Notre lettre revient sur ces différentes missions et notre équipe se tient à la disposition des acteurs du territoire qui souhaiteraient en savoir plus sur ces opportunités !

L'équipe du Bureau vous souhaite une très bonne lecture !

ZOOM DU MOIS – La Mission « Océans »

Les « missions » d'Horizon Europe, le programme européen pour la recherche et innovation, sont une nouveauté de la période de programmation européenne 2021-27. Elles visent à répondre à de grandes problématiques sociétales de façon structurale et transversale en développant des solutions innovantes avec une gouvernance associant les acteurs publics (autorités locales et régionales, Etats, organisations internationales, etc.), privés (entreprises) et académiques (laboratoires de recherche) à la société civile.

La mission « Océans » menée par la Direction générale recherche et innovation (DG RTD) et la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne a pour ambition, conformément aux objectifs du Pacte Vert pour l'Europe, de restaurer la santé des mers européennes d'ici à 2030 en protégeant les écosystèmes aquatiques, en éliminant la pollution et en rendant l'économie bleue circulaire et neutre pour le climat. Une attention particulière est portée sur la dépollution plastique dans le contexte méditerranéen, avec l'objectif de réduire de 50% la quantité de plastiques et de 30% la quantité de microplastiques présente dans la Méditerranée et ses bassins versants.

La Région s'est fortement engagée pour la mise en œuvre de cette mission puisqu'elle est impliquée dans le **montage de la candidature « CleanMed »** portée par l'Institut des Sciences de l'Océan (OCEAN) d'Aix-Marseille Université (AMU), en réponse à un des appels à projets compétitifs 2021 de la Mission « Océans » de type « démonstration » (IA). Cette candidature résulte d'une mobilisation politique et institutionnelle précurseur de la Région Sud avec Aix-Marseille Université (AMU) et le Pôle Mer Méditerranée (PMM) dès l'été 2021, avec des partenaires italiens et grecs en plus d'acteurs de l'écosystème régional. Ce projet, doté d'un budget total de 8 millions €, permettrait de déployer sur le territoire régional à partir de janvier 2023 un démonstrateur de solutions innovantes techniques et technologiques de lutte contre la pollution plastique.

La mobilisation de la Région sur ce sujet se poursuit avec l'organisation à Marseille les 13 et 14 juin, en partenariat avec la Commission européenne, Aix-Marseille Université, le Pôle Mer Méditerranée et la Ville de Marseille de la **première conférence européenne dédiée au volet méditerranéen de la Mission « Océans »**.

A noter enfin que [10 appels à projets de la Mission « Océans »](#) sont actuellement ouverts, jusqu'au 27 septembre. Ces appels à projets couvrent des domaines tels que : la protection des habitats marins dégradés, la prévention de la pollution plastique dans les rivières, l'impact des accessoires de pêche sur la pollution maritime, l'éducation dans les écoles autour de la protection de la mer, le développement de modèles de pêche durable.



REPowerEU : le plan d'action pour l'indépendance énergétique de l'Union européenne



Afin de faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine dans le

domaine énergétique et tenter de réduire la dépendance de l'Union européenne (UE) aux combustibles fossiles importés de Russie, tout en luttant contre la hausse des prix de l'énergie, la Commission européenne a présenté, le 18 mai 2022, le plan REPowerEU composé d'une dizaine de textes dédiés aux enjeux énergétiques :

- une [communication générale](#) sur le plan (et ses [annexes](#))
- une [directive](#) modifiant la proposition de révision des directives sur les énergies renouvelables (RED II), l'efficacité énergétique (EED) et les performances énergétiques des bâtiments (EPBD)
- une [stratégie solaire](#)
- une [communication](#) sur les marchés de l'énergie
- une [stratégie](#) sur les économies d'énergie
- une [recommandation](#) pour accélérer les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables (ENR) et faciliter les contrats d'achat de gré à gré (PPA)
- une [stratégie internationale](#)
- un [règlement](#) permettant de rediriger des fonds existants vers le plan RePowerEU, en les faisant figurer dans les plans de relance nationaux post-Covid (et sa [notice](#))

Certains textes ont une portée législative, à l'instar de la proposition de directive visant à relever les ambitions du paquet climat « Fit for 55 » en cours de négociation, tandis que d'autres, tels que ceux sur le solaire, les partenariats énergétiques internationaux ou les économies d'énergie, sont des stratégies de la Commission, sans valeur contraignante.

D'après la Commission européenne, la réalisation des objectifs du plan d'action REPowerEU nécessite un investissement supplémentaire de 210 milliards d'euros à l'échelle européenne d'ici 2027. La réduction des importations russes de combustibles fossiles permettrait néanmoins d'économiser près de 100 milliards d'euros par an.

Les principales propositions de la Commission dans REPowerEU sont :

- **Encourager les économies d'énergie, moyen le plus rapide et le moins cher de faire face à la crise énergétique actuelle et de réduire les factures.** La

Commission propose de renforcer les mesures d'efficacité énergétique à long terme, en réhaussant de 9% à 13% l'objectif contraignant du taux de réduction de consommation d'énergie de l'UE d'ici 2030 (par rapport au scénario 2020) dans le paquet climat « Fit for 55 ». La Commission encourage les États membres à lancer des campagnes de communication spécifiques ciblant les ménages et l'industrie ainsi qu'à recourir à des mesures fiscales pour inciter les économies d'énergie (taux de TVA réduits sur les systèmes de chauffage économes en énergie, l'isolation des bâtiments, par exemple). La Commission définit également des mesures d'urgence à l'échelle européenne en cas de grave rupture d'approvisionnement. Elle publiera par la suite des orientations sur les critères de hiérarchisation des clients en cas de situation critique et facilitera l'adoption par les États membres d'un plan européen coordonné de réduction de la demande en énergie.

- **Diversifier les approvisionnements :** l'Union européenne, en lien avec plusieurs partenaires internationaux, tente de diversifier les approvisionnements énergétiques. En quelques mois, elle a déjà atteint des niveaux records d'importations de gaz naturel liquéfié (GNL), ainsi qu'une augmentation des livraisons de gaz par pipeline. La plate-forme énergétique de l'UE nouvellement créée, soutenue par des groupes de travail régionaux, doit permettre des achats communs volontaires de gaz, de GNL et d'hydrogène en mutualisant la demande, en optimisant l'utilisation des infrastructures et en coordonnant le travail auprès des fournisseurs. La Commission envisage désormais le développement d'un « mécanisme d'achat conjoint » permettant de négocier et contracter les achats de gaz au nom des États membres participants. L'exécutif européen souhaite également proposer l'adoption de mesures législatives afin d'exiger une diversification progressive de l'approvisionnement en gaz par les États membres. La plateforme permettrait également l'achat en commun d'hydrogène renouvelable.
- **Renforcer les partenariats internationaux :** la stratégie énergétique extérieure de l'UE présentée par la Commission vise à soutenir la diversification énergétique et l'établissement de partenariats et coopérations de long terme avec les fournisseurs, y compris pour l'hydrogène ou les technologies

vertes. Priorité est donnée à l'engagement de l'UE en faveur de la transition énergétique mondiale verte et juste : cela passe par l'augmentation des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique en vue de réduire la pression sur les prix, par le développement des énergies renouvelables et de l'hydrogène, et par l'intensification de la diplomatie énergétique. De grands corridors hydrogène devront être développés en Méditerranée et en Mer du Nord. Face à l'agression de la Russie, l'Union européenne s'engage à soutenir l'Ukraine, la Moldavie, les pays des Balkans occidentaux et du partenariat oriental, ainsi que d'autres partenaires vulnérables. Le travail avec l'Ukraine continuera afin d'assurer conjointement la sécurité de l'approvisionnement et un secteur énergétique fonctionnel, tout en ouvrant la voie au futur commerce de l'électricité et de l'hydrogène renouvelable, ainsi qu'à la reconstruction du système énergétique dans le cadre de l'initiative REPowerUkraine.

- **Accélérer le déploiement des énergies renouvelables**, en particulier pour la production d'électricité, l'industrie, le bâtiment et le transport. La Commission propose d'augmenter l'objectif global d'énergies renouvelables pour 2030 de 40 à 45% dans le cadre du paquet « Fit for 55 ». De cette ambition découle d'autres propositions :

- sur **le solaire**, la stratégie européenne dédiée vise à doubler la capacité solaire photovoltaïque d'ici 2025, pour atteindre 320 GW, et installer 600 GW d'ici 2030. Une initiative « Solar Rooftop » propose une obligation légale progressive d'installer des panneaux solaires sur tous les bâtiments publics et commerciaux (dont la surface utile est supérieure à 250 mètres carrés), avant fin 2026 s'ils sont nouveaux et fin 2027 pour l'existant. Une obligation semblable s'imposerait à tous les nouveaux bâtiments résidentiels pour le 31 décembre 2029 ;
- sur **l'hydrogène**, un objectif de 10 millions de tonnes supplémentaires de production nationale d'hydrogène renouvelable et de 10 millions de tonnes d'importations d'ici 2030 (principalement depuis l'Afrique), pour remplacer le gaz naturel, le charbon et le pétrole dans les industries et les secteurs des transports difficiles à décarboner. Pour accélérer le développement du marché de l'hydrogène vert, la Commission souhaite que les colégislateurs européens définissent des

sous-objectifs réhaussés dans certains secteurs spécifiques (par exemple, 75% d'hydrogène vert dans l'hydrogène consommé par l'industrie d'ici 2030 - contre 50% actuellement attendus) . Elle publie également deux actes délégués sur la définition et la production d'hydrogène renouvelable afin de garantir une production décarbonée dans l'UE. Afin d'accélérer les projets hydrogène, la Commission prévoit de dédier un financement supplémentaire de 200 millions d'euros pour la recherche et s'engage à achever l'évaluation des premiers projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) d'ici l'été ;

- sur **la production de chaleur renouvelable**, le doublement du rythme de déploiement des pompes à chaleur (pour atteindre 10 millions de pompes installées d'ici 5 ans) et des mesures d'intégration de la géothermie et du solaire thermique dans les systèmes de chauffage urbains et collectifs modernisés ;
- sur **le biométhane**, un plan d'action spécifique définit des outils, notamment un nouveau partenariat industriel pour le biométhane, et des incitations financières pour augmenter la production à 35 milliards de mètres cubes d'ici 2030, notamment par le biais de la politique agricole commune ;
- sur **les procédures d'autorisation liées aux ENR**, une recommandation pour lutter contre la complexité et la lenteur de délivrance des permis pour les grands projets, et une modification ciblée de la directive sur les énergies renouvelables pour reconnaître les ENR comme un intérêt public supérieur. La Commission souhaite en effet que les États membres mettent en place des zones de référence dédiées aux ENR, qui bénéficieraient de procédures d'autorisation raccourcies et simplifiées. Pour faciliter l'identification de ces zones de référence, la Commission propose de mettre à disposition des données sur les zones écologiquement sensibles par le biais de son outil de cartographie numérique.

- **Réduire la consommation d'énergies fossiles dans l'industrie** : la Commission mise sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique, la substitution

des carburants, l'électrification et une utilisation accrue d'hydrogène renouvelable, de biogaz et de biométhane pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la sécurité et la compétitivité industrielle. Elle souhaite déployer des « contrats carbone » pour soutenir l'adoption de l'hydrogène vert par l'industrie, ainsi qu'un financement spécifique fléché sur REPowerEU dans le cadre du Fonds pour l'innovation, en utilisant les revenus des échanges d'émissions. La Commission donne également des orientations sur les énergies renouvelables et les accords d'achat d'électricité et fournira un mécanisme de conseil technique avec la Banque européenne d'investissement pour les acteurs industriels. Pour maintenir et retrouver le leadership technologique et industriel dans des domaines stratégiques, tels que le solaire et l'hydrogène, et pour soutenir la main-d'œuvre, la Commission propose de créer une alliance européenne de l'industrie solaire et un partenariat de compétences à grande échelle. La Commission intensifiera également ses travaux sur l'approvisionnement en matières premières critiques et préparera une proposition législative dans ce domaine.

- **Renforcer les économies d'énergie et l'efficacité dans le secteur des transports et accélérer la transition vers des véhicules à zéro émission :** la Commission présentera prochainement un paquet sur le verdissement du fret afin d'accroître considérablement l'efficacité énergétique dans le secteur. Elle envisage également une initiative législative visant à accroître la part de véhicules zéro émission dans les flottes de voitures publiques et d'entreprises au-delà d'une certaine taille. La communication de l'UE sur les économies d'énergie comprend également des recommandations aux villes, régions et autorités nationales pouvant contribuer à la substitution des combustibles fossiles dans le secteur des transports.
- **Soutenir les investissements durables et intelligents pour l'énergie :** 225 milliards d'euros sont d'ores et déjà disponibles sous forme de prêts, en soutien aux objectifs de REPowerEU, dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience (FRR). Dans le cadre financier pluriannuel 2021-

2027, près de 100 milliards d'euros de la politique de cohésion doivent contribuer à soutenir des projets de transition verte, notamment dans les énergies renouvelables, l'hydrogène et les infrastructures. La Commission propose ainsi :

- d'amender la législation relative à la FRR et de nouvelles orientations à l'intention des États membres sur la manière de modifier et de compléter les plans de relance et de résilience (PRR) pour y intégrer des chapitres dédiés à REPowerEU, dans le but de flécher les investissements vers les priorités du plan d'action. Dans le cadre de la politique de cohésion, les États membres pourraient notamment transférer volontairement jusqu'à 12,5% de leurs dotations du fonds de cohésion (aux 5% déjà possibles s'ajouteraient donc 7,5%) et jusqu'à 12,5% de leurs dotations FEADER vers le plan de relance pour financer exclusivement ces actions. En outre, la Commission propose d'augmenter l'enveloppe financière du FRR avec 20 milliards d'euros de subventions provenant de la vente de quotas du système européen d'échange de quotas d'émission ;
- de doubler le financement disponible pour l'appel à grande échelle 2022 (à l'automne) du Fonds pour l'Innovation, à environ 3 milliards d'euros ;
- de poursuivre le développement de l'infrastructure énergétique européenne gazière et électrique nécessaire à la réalisation des réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), grâce au soutien financier du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe. La Commission annonce le lancement d'un nouvel appel à propositions (doté de 800 millions d'euros) pour financer des projets d'intérêt commun (PIC) énergétiques transnationaux. Le prochain appel paraîtra début 2023.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Constance POIRE – cpoire@maregionsud.fr

Lancement d'un appel pour des projets dédiés aux énergies renouvelables entre l'Europe et l'Afrique



LEAP-RE
Long-Term Joint EU-AU Research
and Innovation Partnership on Renewable Energy

Le partenariat à long-terme Europe-Afrique sur les énergies

renouvelables ([LEAP-RE](#)), cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme européen pour la recherche et l'innovation Horizon 2020, vise à

accroître l'utilisation des énergies renouvelables (ENR) sur les deux continents. A cette fin, il permet notamment la mise en œuvre de projets transnationaux associant des partenaires européens et africains pour mener des activités conjointes de recherche et d'innovation. Ces projets sont sélectionnés par le biais d'appels transnationaux et financés par des agences

nationales et/ou régionales membres du consortium LEAP-RE, telles que l'Agence Nationale de la Recherche en France, et par la Commission européenne. Ils mettent l'accent sur la réalisation d'objectifs d'intérêt mutuel, basés sur une approche équilibrée et coopérative entre les deux continents.

Un premier appel lancé en 2021 a permis de sélectionner [13 projets](#), désormais en cours de réalisation. Un [nouvel appel](#) doit à présent être publié en juin 2022, pour un budget de 4 millions d'euros mis à disposition par les organismes de financement et plus de 2 millions d'euros provenant de la Commission européenne. Afin d'être éligibles, les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- s'appuyer sur un consortium composé d'équipes de recherche d'au moins quatre pays des deux continents, dont au moins deux de pays européens et deux de pays africains (et au moins un pays européen et un pays africain participant à l'appel) ;
- chaque consortium candidat à l'appel doit être composé d'au moins un partenaire académique et un partenaire du secteur privé ;
- le financement total demandé pour chaque projet ne doit pas dépasser 700 000€ (certaines agences fixent le plafond de financement à 300 000€).

Les partenaires publics africains (provenant des universités, centres de recherche publics, etc.) sont éligibles pour demander un financement, que leur pays contribue ou non à l'appel à projets.

L'appel conjoint 2022 permettra de financer des projets de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de développement expérimental d'une durée de 12 à 24 mois. Chaque agence de financement participant à l'appel LEAP-RE appliquera ses propres règles et règlements concernant l'éligibilité et les critères (nationalité, thématique, nature du projet, TRL, taux de subvention...). Les activités envisagées pour la collaboration dans le cadre du programme se concentrera sur six feuilles de route pluriannuelles déjà identifiées :

- 1) **Évaluation des sources d'énergie renouvelables et intégration des ENR dans les scénarios d'énergie durable** : scénarios évaluant le rôle potentiel des énergies renouvelables en Europe et en Afrique par technologie, type d'application dans le but d'aider l'industrie des ENR à hiérarchiser et contextualiser les domaines cibles de déploiement ;
- 2) **Gestion de la fin de vie et seconde vie et impact environnemental des composants ENR** : cartographier la chaîne de valeur des

composants, identifier les principales parties prenantes et les modèles commerciaux réussis, promouvoir des scénarios de répliquabilité des modèles opérationnels et des procédures opérationnelles standard dans les régions concernées ;

- 3) **Systèmes autonomes intelligents (SAI)** : promouvoir le développement de démonstrateur(s) SAI en tenant compte de la diversité des sources locales potentielles d'ENR et de l'environnement local ;
- 4) **Réseau intelligent pour application hors réseau** : développement de nouveaux outils pour optimiser la capacité dans les stratégies de planification et de répartition en fonction des besoins des personnes dans le but de réduire la dépendance énergétique aux combustibles fossiles et d'augmenter la part de l'utilisation des ENR, y compris les solutions pour le stockage de l'électricité comme les batteries, l'hydrogène... ;
- 5) **Procédés et appareils à usage productif** : amélioration et promotion d'une utilisation plus large de ces appareils pour la chaîne du froid et les outils et équipements thermiques (santé et agriculture - élevage, pêche et agriculture) ;
- 6) **Solutions innovantes pour les usages domestiques prioritaires** (cuisson propre et chaîne du froid) : améliorer, gérer et entretenir les systèmes solaires photovoltaïques, les foyers et les composants de la chaîne du froid pour une cuisson propre et le stockage des aliments, soutenir les interactions avec l'élaboration des politiques pour favoriser une adoption rapide par le marché en tenant compte des impacts macro-socio-économiques et de genre.

Les candidatures devront être déposées auprès d'une agence de financement compétente, au plus tard le 15 septembre 2022. L'évaluation ayant lieu en deux étapes, les consortia présélectionnés seront invités à soumettre leur dossier complet pour la mi-janvier 2023, puis seront informés des résultats au mois de mars 2023. Les projets financés devront débuter avant le 1er juillet 2023.

Pour les candidatures portées par des acteurs français, les contacts auprès de l'ANR sont François MOISAN (Francois.moisan@anr.fr) et Marie-Laure TAROT (marie-laure.tarot@anr.fr). Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Léonard Lévêque (leonard.leveque@lgi-consulting.com), coordinateur du programme LEAP-RE.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Constance POIRE – cpoire@maregionsud.fr

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

L'UE et 51 puissances agricoles de l'OMC s'unissent pour garantir la sécurité alimentaire dans le monde, dans la continuité du programme FARM porté par la France



L'UE et d'autres puissances agricoles parmi lesquelles les États-Unis, le Canada et l'Australie se sont engagées le 6 mai à travailler ensemble pour produire de la nourriture « pour tout le

monde » malgré les chocs provoqués par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

En effet, l'Ukraine et la Russie comptaient pour près de 30 % des exportations mondiales de blé, 20 % de maïs et plus de la moitié de l'huile de tournesol. Or, depuis le début du conflit, les chaînes de production et d'approvisionnement sont fortement perturbées, et les prix n'ont cessé d'augmenter : croissance de 17 % pour les céréales entre février et mars 2022 et d'environ 13 % pour l'ensemble des produits alimentaires. Les nombreuses sanctions économiques adressées à la Russie ont également interrompu les livraisons de blé et autres denrées alimentaires provenant des deux pays, faisant s'envoler leurs prix, en particulier dans les pays émergents. Dans ce contexte, de nombreux pays connaissent des pénuries et risquent de graves crises alimentaires dans les prochains mois. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que 13 millions de personnes pourraient basculer dans la famine, alors que 800 millions de personnes ont déjà souffert de la faim en 2020, notamment à cause de la pandémie de Covid-19.

« Nous nous engageons à travailler ensemble pour assurer qu'il y ait de la nourriture en quantité suffisante pour tout le monde, y compris les plus pauvres, les plus vulnérables et les personnes déplacées », affirment ces 51 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans un communiqué conjoint, promettant aussi de garder les marchés alimentaires ouverts. Ils stipulent également que les mesures d'urgence doivent provoquer le moins de distorsions possibles, être temporaires, ciblées et proportionnelles.

Cette déclaration conjointe de l'UE avec de multiples puissances agricoles de l'OMC fait également écho à l'initiative portée par la France et l'UE dans le cadre du

projet FARM ou "Food and agriculture resilience mission", un mécanisme européen qui se veut temporaire proposé pour répondre à la déstabilisation du marché agricole et alimentaire mondial, en conséquence de la guerre en Ukraine. Celui-ci a été présenté le 24 mars dernier, à l'occasion des sommets européens et du G7, par Emmanuel Macron. Ce dispositif, piloté par l'UE, a également reçu le soutien des organisations des Nations unies : le FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Il repose sur trois piliers :

- Commercial : il s'agit d'empêcher les pays de réaliser des stocks au-delà de leurs besoins, de favoriser la lutte contre la spéculation trop importante sur le marché des céréales et garantir que les frontières restent ouvertes afin de poursuivre les exportations ;
- Solidarité : il s'agit de relever les seuils de production, dans les pays européens notamment, et d'assurer un accès suffisant, à des prix raisonnables, aux pays les plus touchés par la crise alimentaire, grâce à la mobilisation des stocks ;
- Investissements de long terme dans les régions les plus vulnérables afin de renforcer la productivité agricole et éviter les pénuries alimentaires.

L'objectif annoncé par la France et l'UE est de rassembler toutes les organisations internationales et le plus de pays possibles à cette initiative, avant la fin de la présidence française du Conseil de l'UE (PFUE22) le 30 juin, afin de contenir les effets d'une crise alimentaire au niveau mondial.

Pour rappel, la Région Provence Alpes Côte d'Azur s'est penchée de façon prospective sur les enjeux liés à la souveraineté alimentaire et à l'agriculture durable, dans le cadre de son rapport « Agriculture et sécurité alimentaire face au changement climatique en Méditerranée », voté en février 2021 au Comité européen des Régions.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

Le Parlement européen vote un rapport qui interdit les « techniques de pêche néfastes » dans les zones marines strictement protégées



Le Parlement européen a voté le 3 mai en session plénière un rapport de « consensus » entre des positions

antagonistes : celle du secteur de la pêche industrielle d'une part, et celle des associations environnementalistes et ONG

d'autre part, concernant les restrictions de pêche dans les zones marines protégées, dans le cadre du rapport d'initiative d'Isabel Carvalhais (S&D, portugaise) sur une économie bleue durable (494 voix pour, 66 contre et 66 abstentions).

Le Parlement européen rappelle les effets néfastes sur le climat et les écosystèmes, des engins de fond, filets dérivants et sennes de fond et demande notamment à l'Union européenne d'interdire le recours aux techniques néfastes dans ses zones marines strictement

protégées (1% des eaux européennes). Également, le texte exige de bannir les activités industrielles d'extraction néfastes pour l'environnement, telles que l'exploitation minière et l'extraction de combustibles fossiles dans les zones marines protégées. Les institutions européennes sont également invitées par le Parlement à financer des programmes de recherche scientifique afin de dresser la carte des habitats marins riches en carbone dans l'UE, « qui serviront de base à la définition de ces sites comme zones marines strictement protégées ».

Toutefois, la mention du chalutage de fond dans les zones protégées, une technique combattue par les ONG, n'est pas présente dans le rapport final, malgré le souhait d'une coalition de députés européens. Les députés européens ont rejeté l'amendement de la députée Verte Caroline Roose (319 voix contre, 280 pour et 35 absentions) visant à l'interdire, et ont préféré la limiter.

A la suite de ce vote, plusieurs ONG ont demandé une proposition législative spécifique à la Commission européenne interdisant « la pêche destructrice » et les activités extractives industrielles dans les zones marines protégées (et non pas seulement « strictement protégées », comme dans le cas du rapport du Parlement européen), qui en la matière maintient donc l'autorisation de la pêche au chalut (racler les fonds marins avec des engins tractés) dans les aires maritimes protégées de l'UE. Elles regrettent notamment que la vaste majorité des aires marines protégées ne le soient qu'en théorie, et que les techniques de pêche les plus destructrices y soient toujours autorisées en pratique : « Aujourd'hui, moins de 1% des eaux de l'UE sont effectivement protégées contre les méthodes de pêche destructrices telles que le chalutage de fond. La situation désastreuse des aires marines protégées européennes est en contradiction avec les normes de protection marine établies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui stipulent clairement qu'aucune pêche destructrice ni aucune activité d'extraction industrielle ne doivent être autorisées dans une aire marine protégée », explique l'association Bloom.

De son côté, le Commissaire européen à l'Environnement Virginijus Sinkevičius a affirmé le 12

mai qu'il était déterminé à agir à propos du chalutage de fond. Stipulant qu'il est « clairement prouvé que le chalutage de fond a un impact négatif sur les fonds marins. Il s'agit bien sûr d'un problème car, s'il a un impact sur les écosystèmes, sur la séquestration du carbone, sur les stocks de poissons, nous devons y remédier, notamment dans les zones marines protégées (...) Nous devons agir de concert avec le secteur, en l'aidant et en garantissant l'investissement dans des techniques de pêche moins dommageables pour les fonds marins ».

Le Commissaire a par ailleurs affirmé que la CE comptait adopter « avant la pause estivale » le Plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins. Celui-ci vise à « établir des ponts » entre la Politique Commune de la Pêche (PCP) et la législation environnementale européenne. Parmi les sujets, il a cité l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche, le développement d'outils pour limiter l'impact sur les espèces sensibles, l'amélioration des données scientifiques et la gouvernance. Le plan d'action examinerait entre autres la question sensible des fonds marins, notamment les modalités de conciliation des engins de pêche de fond avec les objectifs de biodiversité. Enfin, il a jugé devant les membres de la Commission de la pêche du Parlement européen (PECH) le 12 mai, que la demande de réformes dès fin 2022 d'une révision des règles de la politique commune de la pêche (PCP) était prématurée, puisque les pêcheurs ont besoin de temps pour s'approprier et mettre en œuvre la PCP actuelle. Dans cette configuration, la CE ne devrait adopter pour l'instant qu'un rapport évaluant les points positifs et négatifs de la PCP, qui servira dans un second temps à définir des orientations politiques pour l'avenir.

Pour rappel, l'Union européenne s'est engagée dans le cadre de sa Stratégie « Biodiversité pour 2030 » issue du Pacte vert pour l'Europe à passer de 10 % d'aires marines protégées à 30 %. Ces aires, qui ont été créées pour enrayer la crise climatique et le déclin de la biodiversité, sont régulièrement pointées du doigt par l'opinion publique et les experts car en réalité trop peu protégées.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

Lancement du programme européen de recherche et innovation « PARC » pour mieux évaluer les risques des substances chimiques



Le Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals- PARC) a été lancé le 12 mai. Celui-ci a pour ambition de concevoir une méthodologie d'évaluation des risques des substances chimiques de nouvelle génération, intégrant à la fois la santé humaine et l'environnement, dans le respect de l'approche « Une seule santé - One

Health » de l'ONU. Son but est d'appuyer les autorités nationales et européennes dans l'évaluation et la gestion des risques chimiques avec de nouvelles données aisément accessibles et exploitables, ainsi que de nouvelles méthodes et outils d'évaluation. Il a aussi vocation à nourrir les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) – l'équivalent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mais pour la biodiversité – et le futur panel de scientifiques sur les produits chimiques. Le projet s'inscrit ainsi pleinement

dans la stratégie de l'Union européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques et l'ambition « zéro pollution » du Pacte vert pour l'Europe.

Regroupant près de 200 partenaires de 28 pays et des agences de l'Union européenne, PARC est coordonné par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de

l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) française et cofinancé par le programme-cadre de la recherche et l'innovation « Horizon Europe » de la Commission européenne. Les financements s'étalent sur sept ans, avec un budget total de 400 millions d'euros, cofinancé à 50% par l'UE et 50% par les États membres.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Clôture de la Conférence sur l'avenir de l'Europe



Après de nombreux travaux de consultation des citoyens européens, d'échanges, de débats et d'information

débutés il y a plus d'un an, la Conférence sur l'avenir de l'Europe s'est achevée au Parlement européen de Strasbourg le 9 mai 2022.

Un rapport final contenant 49 grandes propositions dans 9 domaines d'activité a été présenté devant les représentants des institutions européennes Ursula von der Leyen, Roberta Metsola, ainsi qu'Emmanuel Macron, la France étant présidente du Conseil de l'UE jusqu'au 30 juin 2022. Les neuf grandes catégories sont les suivantes : Changement climatique et environnement ; Santé ; Une économie plus forte, justice sociale et emploi ; L'Union européenne dans le monde ; Valeurs et droits, état de droits, sécurité ; Transformation numérique ; Démocratie européenne ; Migration ; Education, culture, jeunesse et sport.

Ce document final a été constitué grâce aux idées soumises sur la plateforme en ligne créée spécialement pour permettre aux Européens de publier leurs suggestions (43 000 contributions), ainsi que sur la base des travaux des panels de citoyens européens. Chaque institution devra examiner rapidement les actions à prendre pour donner une suite à ce rapport, dans la mesure de ses compétences et de ce qui est autorisé par les traités européens.

Certaines propositions du rapport ne pourront cependant être concrétisées sans une modification des traités de l'Union européenne. Il s'agit par exemple de la proposition visant à favoriser la prise de décision à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité au sein du Conseil en matière de politique étrangère, pour éviter que certains pays fassent blocage au Conseil. Le rapport mentionne également l'idée de donner au Parlement européen un droit d'initiative législative.

Les parlementaires européens se sont déjà prononcés pour un déclenchement de la procédure de révision des traités. De son côté, Emmanuel Macron s'est montré plutôt favorable à l'idée d'une telle réforme. Ursula von der Leyen, a, pour sa part, annoncé que la Commission allait continuer à travailler sur la base des recommandations présentées par les citoyens et que de nouvelles annonces seraient faites en septembre, lors du prochain discours annuel sur l'état de l'Union européenne.

Concernant les autres propositions, on trouve, entre autres, des demandes pour l'établissement d'un droit aux soins de santé pour tous les citoyens européens, pour garantir à tous des transports publics abordables ; pour augmenter la part des énergies renouvelables ; pour mieux informer sur les questions environnementales, le numérique et les valeurs de l'Union européenne ; ou encore pour faire respecter systématiquement l'état de droit dans tous les États membres.

Toutes les propositions peuvent être retrouvées [ici](#).

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

SANTE

Mission cancer – programme Horizon Europe

Les appels 2022 de la mission cancer sont ouverts depuis le 24 mai 2022 avec un budget total de 126 M€. La date limite de soumission est fixée au 7 septembre 2022.

Les 5 appels :

1/ Mise en place de pôles nationaux de la mission sur le cancer et création d'un réseau pour soutenir la mission sur le cancer 1 projet -3 M€	2/ Renforcement des capacités de recherche des infrastructures globales de lutte contre le cancer 1 projet – 10 M€	3/ Essais cliniques pragmatiques pour optimiser les traitements des patients atteints de cancers réfractaires. 60 M€ - Projets de 4 à 6 M€
4/ Vers la création d'un centre numérique européen pour les patients atteints de cancer 1 projet – 3 M€	5/ Améliorer et étendre la prévention primaire du cancer par la recherche sur la mise en œuvre. 50M€ - projets de 3 à 8 M€	

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

CULTURE

L'aide de l'UE aux acteurs et au patrimoine culturels ukrainiens



La Commission européenne mobilise ses instruments pour soutenir d'une part, les artistes et les professionnels de la culture ukrainiens et, d'autre part, la protection du patrimoine culturel en Ukraine.

Soutien aux artistes et professionnels de la culture ukrainiens :

- Une partie du budget du nouvel instrument de mobilité qui sera lancé par le programme Europe créative en 2022 sera réaffectée au profit des artistes et des professionnels de la création ukrainiens.

- La Commission encouragera les propositions de projets pour les appels culturels Europea Créative de 2022 à associer des artistes et des organisations ukrainiens.

- Une action spéciale en faveur de l'Ukraine dans le cadre du programme Europe créative sera proposée par la Commission aux États membres tant pour les artistes ukrainiens que pour les organisations en Ukraine.

Soutien à la protection du patrimoine culturel ukrainien :

- La Commission lancera une action spécifique sur le partage de l'expertise et le renforcement des capacités des professionnels ukrainiens pour la reconstruction des sites du patrimoine culturel.

- La Commission est prête à fournir des équipements d'urgence pour la protection du patrimoine culturel ukrainien dans le cadre du [mécanisme de protection civile de l'UE \(UCPM\)](#).

- L'UE étudie les possibilités de protection et de reconstruction du patrimoine culturel ukrainien détruit dans le cadre de [l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale \(IVDCI\)](#).

- Le [Centre européen de compétences pour le patrimoine culturel \(4CH\)](#) a lancé « [Save the Ukraine Monuments](#) », une initiative visant à sauver la documentation numérique du patrimoine culturel ukrainien, à préserver sa mémoire et à soutenir la restauration future des biens causés par la guerre.

Enfin, la campagne #ARTvsWAR lancée par l'UE le 18 avril attire l'attention sur la destruction du patrimoine culturel, les initiatives visant à le préserver et le dynamisme et la résilience des artistes ukrainiens, des professionnels de la culture et des citoyens en général.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

Nouveau Bauhaus européen : cinq projets phares



Alors que le 1^{er} festival du Nouveau Bauhaus Européen (NEB) se tiendra à Bruxelles du 9 au 12 juin prochains, la Commission a

annoncé les cinq projets sélectionnés pour l'appel pour le développement de « démonstrateurs de phares » du Nouveau Bauhaus européen.

Ces démonstrateurs, ou projets phares, ont été choisis pour leur capacité à traduire le Pacte vert dans la vie des citoyens européens, ainsi la Présidente Ursula von der Leyen a déclaré : « Ces projets devraient devenir le point de départ d'un réseau européen et mondial de nouveaux projets Bauhaus européens. »

Les cinq projets retenus recevront chacun un financement d'environ 5 M€ pour mettre en œuvre leurs plans dans 11 États membres (Belgique, Tchéquie, Allemagne, Danemark, Grèce, Croatie, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Slovaquie et Portugal), ainsi qu'en Norvège et en Turquie. Ils traiteront de sujets tels que la rénovation des bâtiments, la circularité, les arts, le patrimoine culturel, l'éducation, les villes intelligentes, la régénération urbaine et rurale.

La Commission attend de ces projets qu'ils diffusent des idées et des solutions novatrices d'ici deux ans, afin d'ouvrir la voie à pour les futurs projets qui s'inscriront dans le cadre du NEB. Au fur et à mesure qu'ils irrigueront les territoires européens, les projets fourniront une diversité de résultats qui pourront être adaptés et reproduits dans des activités et des démonstrateurs similaires en Europe et au-delà, contribuant ainsi à inspirer de futurs projets.

Les projets contribueront également aux missions de l'UE, notamment aux deux initiatives visant à relever les principaux défis en matière de santé, de climat et d'environnement en s'engageant plus étroitement auprès des citoyens et en exploitant le pouvoir de la recherche et de l'innovation.

Voici un bref aperçu des cinq projets :

1. **CULTUURCAMPUS - un centre durable d'arts, de recherche, d'apprentissage et de communauté comme catalyseur** : en mélangeant l'éducation, la recherche, la politique et la culture, et en tenant compte des expériences vécues de ses résidents, le projet

visé à transformer la zone urbaine défavorisée de Rotterdam Sud (NL).

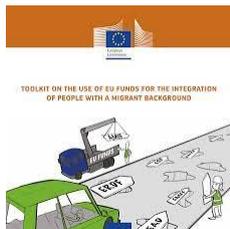
2. **NEB-STAR** : montrera comment les plans de transformation territoriale peuvent intégrer les principes et les valeurs de l'Office à Stavanger (NO), Prague (CZ) et Utrecht (NL). Le projet s'attellera à quatre défis emblématiques liés aux villes climatiquement neutres, tout en tenant compte des besoins et des préoccupations locales grâce à la co-création avec les résidents et les parties prenantes.
3. **NEBourhoods (NEBourhoods)**: prépare Munich-Neuperlach (DE) pour l'avenir tel que défini par le [pacte vert pour l'Europe](#) en ce qui concerne l'environnement bâti, la circularité, la mobilité, l'énergie, l'alimentation et la santé. Le projet s'appuiera sur les forces de la région – un fort sentiment d'appartenance à la communauté, de vastes espaces verts, des logements à grande échelle, même s'ils ont besoin d'être rénovés – et remédiera à ses faiblesses – un chômage supérieur à la moyenne et des niveaux d'éducation inférieurs à la moyenne.
4. **DESIRE (Designing the Irresistible Circular Society)** : le projet s'attache aux grands défis auxquels sont confrontées les sociétés et les villes : changement climatique, perte de biodiversité et enjeux liés aux ressources. Basé sur trois thèmes principaux - l'inclusion, la circularité et la réconciliation des villes avec la nature- le projet utilisera l'art, l'architecture et le design pour explorer des moyens alternatifs de transformer les territoires à travers différentes villes européennes (DK, NL, SI, IT, LV).
5. **EHHUR (EYES HEARTS HANDS Urban Revolution)** : le projet aidera les villes et les résidents vulnérables à transformer leur environnement bâti. Réparti sur sept sites de l'UE et des pays associés (DK, EL, BE, PT, TR, HR, IT), il cherchera à relever les défis socio-économiques et culturels tels que la ségrégation sociale, la précarité énergétique et la dégradation des centres historiques dépeuplés.

[Visiter la galerie virtuelle des 5 projets retenus](#)

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

DEVELOPPEMENT, COOPERATION

Aide à l'intégration des personnes issues de l'immigration : la boîte à outils de l'UE



Alors que des personnes fuient massivement l'invasion russe en Ukraine, [la Commission a publié un guide](#) sur l'utilisation des fonds régionaux de l'UE pour intégrer les migrants dans leurs nouvelles communautés.

prenantes concernées aux niveaux européen (national, régional et local) sont invités à utiliser cette boîte à outils, qui peut également guider la conception de mesures d'intégration pour répondre aux besoins des personnes arrivant d'Ukraine, ainsi que d'autres personnes issues de l'immigration.

L'intégration des personnes issues de l'immigration – qui comprend celles qui doivent actuellement quitter l'Ukraine – s'inscrit dans le cadre du soutien fourni par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF).

Un numéro d'assistance pour les personnes fuyant l'Ukraine

La Commission européenne a mis en œuvre une [ligne d'assistance téléphonique](#) en ukrainien et en russe pour guider les démarches des personnes fuyant l'Ukraine. Le service d'assistance téléphonique fournit des informations pratiques allant des conditions d'entrée et de voyage dans l'UE à l'accès aux droits et aux opportunités, comme l'éducation, l'emploi ou les soins de santé. La ligne d'assistance peut être contactée au sein de l'UE au 00 800 6 7 8 9 10 11, où le service est gratuit, ainsi qu'en dehors de l'UE au +32 22 99 96 96.

Pour illustrer leur soutien complémentaire, la Commission a publié une [boîte à outils sur l'utilisation des fonds de l'UE pour l'intégration des personnes issues de l'immigration](#) pour la période de programmation 2021-2027. Les pays de l'UE et toutes les parties

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

UpM : de nouveaux outils pour dynamiser l'emploi



[La cinquième réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée \(UpM\) sur l'emploi et le travail, qui s'est tenue les 17 et 18 mai à Marrakech,](#)

s'est concentrée sur « l'emploi et l'employabilité des plus vulnérables, en particulier chez les jeunes et les femmes ». À l'occasion de cette réunion,

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) mobiliseront environ 2,8 milliards d'euros pour promouvoir des approches innovantes en matière de création d'emplois dans le sud et l'est de la Méditerranée, en stimulant le commerce et l'investissement durables, la formation professionnelle et les compétences, ainsi que l'entrepreneuriat inclusif.

- L'UE a lancé l'**initiative régionale Team Europe** "L'emploi grâce au commerce et à l'investissement" dans le voisinage sud. Celle-ci contribuera à la mise en œuvre du nouvel agenda pour la Méditerranée et de son plan économique et d'investissement. L'UE, les États membres participants, leurs agences de développement, ainsi que la Banque européenne d'investissement (BEI) et la

- Lancement du **Hub de l'UpM pour l'emploi, le commerce et l'investissement**, financé par l'Allemagne et l'Espagne. Le nouveau Hub soutient l'UpM pour développer des approches innovantes pour la coopération régionale dans les domaines de l'emploi, du commerce et de l'investissement en Méditerranée et permettra de soutenir et de compléter les objectifs de la nouvelle initiative Team Europe.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

Partenariat avec les pays les moins avancés : accélérer l'Agenda 2030 de l'ONU et ses ODD



L'UE veut renforcer son partenariat avec les pays les moins avancés (PMA) pour accélérer la réalisation de l'agenda 2030 de l'ONU et ses objectifs de développement durable (ODD).

L'UE et ses États membres sont déterminés à promouvoir des partenariats internationaux ambitieux et s'engagent à trouver conjointement des solutions multilatérales aux défis mondiaux, affirme le Conseil.

C'est tout le sens [des conclusions adoptées](#) le 20 mai par le Conseil, qui soulignent également le choix de l'UE pour une approche géopolitique du développement.

« Compte tenu de l'intensification des rivalités géopolitiques et de l'accroissement de la concurrence mondiale », le Conseil « souligne la nécessité de renforcer un multilatéralisme efficace et de promouvoir collectivement des partenariats internationaux durables, fondés sur des valeurs communes, les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes et le respect mutuel », selon ces conclusions.

Le Conseil invite la Commission, le Service européen pour l'action extérieure et les États membres « à répondre aux besoins spécifiques des PMA par la mise en œuvre effective de ces partenariats afin de soutenir l'accélération de la mise en œuvre des ODD ».

Les États membres réaffirment leur volonté d'atteindre collectivement l'objectif d'allouer 0,20% du RNB de l'UE d'aide publique au développement aux PMA d'ici à 2030.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

LES BRÈVES

La France confirme son intention de programmer ALMA dans le FSE+

ALMA (Aim, Learn, Master, Achieve), la nouvelle initiative européenne pour les jeunes de 18 à 30 n'étant pas en formation, en stage ou employés, sera bien programmée par la France dans le cadre du Fonds Social Européen+. En effet, le pays s'y est engagé le 12 mai 2022, avec sept autres États membres de l'Union européenne (l'Allemagne, la Belgique, Chypre, la Grèce, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie). 270 millions d'euros de FSE+ devraient être mobilisés par ces États pour déployer ALMA.

Pour rappel, ALMA proposera des périodes de mobilité de travail très encadrées d'une durée de 2 à 6 mois. En visant ce public généralement éloigné des opportunités de mobilité, la Commission européenne souhaite améliorer l'insertion sociale de ces jeunes et leur permettre de revenir dans leur pays d'origine forts d'une nouvelle expérience formatrice et enrichissante aussi bien sur le plan personnel que professionnel.

Les échanges mis en place via le programme ALMA seront financés grâce au Fonds Social Européen+ et reposeront sur la coopération entre organismes dans les pays d'envoi et d'accueil, qui accompagneront les jeunes avant, pendant et après la mobilité, y compris pour ce qui concerne le logement et les cours de langue si nécessaire. Les participants recevront une aide forfaitaire pour leurs dépenses de logement, de nourriture, de transport, d'assurance et de sécurité sociale.

La gestion d'ALMA est assurée au niveau européen par la DG Emploi, affaires sociales et inclusion. Le programme ALMA doit en parallèle être décliné dans les États membres qui le souhaitent dans leurs programmations FSE+. L'élaboration du programme suit son cours et une rencontre technique pour les autorités en charge d'ALMA a eu lieu les 19 et 20 mai à Ljubljana.

La Commission européenne lance l'Espace européen des données de santé

[Le nouvel Espace européen des données de santé \(EHDS\)](#) vise à soutenir la transition numérique des systèmes de santé. Il repose sur deux principes :

1. Donner aux individus les moyens de contrôler et d'utiliser leurs données de santé localement ou dans d'autres États membres
2. Améliorer l'utilisation des données de santé pour la recherche, l'innovation et l'élaboration des politiques grâce à un cadre juridique solide.

A ce stade, l'Espace européen des données de santé est une proposition de la Commission européenne. Elle doit encore être approuvée par le Conseil et le Parlement européens qui préparent un [rapport sur le dossier](#).

L'AGENDA

9-12 juin 2022

[Le Festival du Nouveau Bauhaus Européen.](#)

Événement hybride (Bruxelles), avec des événements parallèles dans toute l'UE et au-delà.

14 juin 2022

Conférence sur la Mission Océans – Lancement du projet phare en Méditerranée – Marseille
[Plus d'informations](#)

16 juin 2022 – Atelier

« *Quelles opportunités pour votre projet de recherche et d'innovation dans le cluster 6 Bio-Environnement, Horizon Europe ?* » - Marseille

28-29 juin 2022

« Connecting Europe Days » Journées RTE-T – Lyon
[Plus d'informations](#)

14-15 septembre 2022

European Innovation Campus - Nice

26-30 septembre 2022

Semaine européenne de l'énergie durable – Format hybride (Bruxelles)
[Plus d'informations](#)

10-13 octobre 2022
Semaine européenne des
Régions et des Villes –
Format hybride
(Bruxelles)
[Plus d'informations](#)

22 juin 2022
Webinaire : [Ensemble en
meilleure santé – Initiative
de l'UE sur les maladies non
transmissibles \(europa.eu\)](#)

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS

LIFE, COPERNICUS, PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE, HORIZON 2020, COSME, ERASMUS +, EUROPE CREATIVE, L'EUROPE POUR LES CITOYENS , EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION, EUROPEAID.

L'ÉQUIPE



**Lucie
DUROCHER**
Directrice,
Innovation,
Entreprises

ldurocher@maregionsud.fr



**Corinne
ROUSSEAU**
Assistante de
direction

crousseau@maregionsud.fr



Constance POIRÉ
Chargée de
mission Transport
et Energie

cpoire@maregionsud.fr



**Robin
GUILLON**
Chargé de
mission

Environnement,
Agriculture et Affaires
Maritimes

rguillon@maregionsud.fr



**Marie-Laurence
COM**
Chargée de
mission
Formation,
Culture et

Emploi, Santé

mlcom@maregionsud.fr



**Loeizig
ANDRÉ**
Chargée de
mission
Numérique,
Education,

Enseignement supérieur,
Tourisme

landre@maregionsud.fr



**Chloé
ISSANCHOU**
Stagiaire

cissanchou.stagiaire@maregionsud.fr

LES ACTEURS HEBERGES

Ziga VALIC

Représentant du Pôle de compétitivité
OPTITEC

ziga.valic@pole-optitec.com

Amélie SMETHURST

Représentante du Département des
Bouches-du-Rhône

amelie.smethurst@departement13.fr

Karl STOECKEL

Représentant Université Aix-Marseille
AMU

Karl.stoeckel@univ-amu.fr

CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES

A L'ADRESSE SUIVANTE :

representation.bruxelles@maregionsud.fr

☎ DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57

☎ DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 735 18 70

REGION SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

62 RUE DU TRONE - 1050 BRUXELLES